

REGLEMENT DE LA 19^{ème} ANAVENTURE

Art 1 : c'est une journée de sport et de convivialité organisée par le «Bol d'Air Gignacois», que l'on peut partager entre adeptes du même sport, sur des distances et des terrains différents, mais avec un même esprit de convivialité.

LE DIMANCHE 21 AVRIL 2013

Une arrivée repensée dans la salle afin de permettre au public et aux accompagnateurs de s'installer dans les gradins pour encourager les coureurs.

Art 2 : Les Circuits : Courses sur routes et chemins sans trop de difficultés de 6km400 et 13km800 départ commun à 10h00 et circuit commun sur les deux premiers kilomètres.

Le Circuit de Trail de 36km peut être parcouru seul (voir article 9 barrière horaire) ou en relais de deux coureurs (14 km et 22 km) le relais se fera sur une zone spécifique appelée «relais» au 14^{ème} kilomètre.

Les coureurs devront passer le relais «Virtuel» dans cette zone sous contrôle.

Les coureurs de relais pourront accéder et revenir de cette zone à l'aide de minibus de l'organisation.

Il n'y aura qu'un seul départ pour le relayeur et le peloton des «solo» à 08h00.

Art 3 : Les podiums des courses sur route sont :

3 premiers hommes et 3 premières femmes du scratch

Le premier homme et femme de chaque catégorie

Les podiums des relais sont : 1 relais masculin, 1 relais féminin et 1 relais Mixte.

Il n'y aura aucun cumul en ce qui concerne les récompenses.

Art 4 : Horaires et tarifs :

6 km400.....Départ à 10h00.....12 euros (à partir de la catégorie Cadet nés en 1996-1997)

13km800.....Départ à 10h00.....14 euros (à partir de la catégorie Cadet nés en 1996-1997)

36 km.....Départ à 08h00.....18 euros (individuel) (Séniors et Vétérans)

36 km.....Départ à 08h00.....30 euros (relais 2 coureurs) (la catégorie Cadet peut faire le premier relais)

Art 5 : Les ravitaillements : en ce qui concerne les deux circuits sur route seront (1 sur le petit et 2 sur le grand) (eau, glucose et fruits secs)

Pour le circuit Trail, de l'eau et du ravitaillement sur le premier relais, un au point relais et un sur le deuxième relais.

Art 6 : Sécurité et assurances : Le club du Bol d'Air a souscrit une assurance spécifique auprès de Groupama, la sécurité des circuits sera assurée par les services compétents (pompiers, médecins, cibistes et ambulances).

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 7 : Inscriptions : Les deux épreuves sur route ainsi que la première partie du trail sont ouvertes à partir de la catégorie « Cadet nés en : 1996.1997». Le deuxième relais à partir de «Junior nés en : 1994.1995» et le 36 en solo seules les catégories de «Sénior à Vétérans».

Art.8 : Certificat Médical : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Art.9 : Barrière horaire : Pour des raisons de sécurité, une barrière de course est fixée à 2h00 au point relais (14^{ème} km) tout coureur qui n'atteindra pas cette barrière sera hors délai et se verra dirigé vers un raccourci qui amputera son circuit de 14 km, mais il pourra se diriger vers l'arrivée et profiter de l'ambiance sans être classé.

Art 10 : Accueil pour tous les inscrits aux différents circuits sont offerts, un accueil café et petits gâteaux, le cadeau souvenir et une bouteille de vin à votre retrait de dossard, des ravitaillements sur tous les circuits (voir art 5), un ravitaillement à votre arrivée et un apéritif géant !! pour ensuite vous restaurer gratuitement, après une bonne douche au gymnase

Art 11 : Inscriptions : il sera possible de s'inscrire dans chaque course :

- Sur place (salle Polyvalente) le jour de la course (au même tarif) de 06h30 à 09h40
- Par courrier : 12 rue Philippe Chapert 34150 GIGNAC
- Par téléphone au : 04.67.57.89.31 du 02/04/au 20/04/2013 de 18h00 à 20h00.
- En téléchargeant le bulletin sur le site : www.ville-gignac.com/boldair ou boldairgignacois.e-monsite.com

*****ATTENTION PAS D'INSCRIPTION AU RELAIS LE JOUR MÊME*****

«Quant aux autres inscriptions, pensez à vous préinscrire, vous pouvez toujours payer sur place»

Art.12 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses.

Art 13 : Spécifique relais : Le relais se fait en équipe de 2 coureurs, la passation du relais se fera sur une zone spécifique appelée «relais» au 14^{ème} kilomètre. Chaque coureur devra obligatoirement porter le dossard sur le ventre.

Les coureurs devront se passer le relais «virtuel» dans la zone relais sous contrôle, ils pourront accéder aux zones relais en mini bus «gratuit» avec le dossard. Les coureurs relais partiront avec le peloton du trail solo.

Récompenses : l'équipe mixte, l'équipe fille, l'équipe homme. Pas de classement par catégories.

LE REGLEMENT ET LE BULLETIN D'INSCRIPTION SONT VISIBLES SUR LE SITE DU CLUB

boldairgignacois.e-monsite.com et celui de la ville <http://www.ville-gignac.com/boldair>

